

Fonds canadien de protection des investisseurs

Administrateurs

Le Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) offre une protection limitée sur les biens qu'un courtier membre détient pour le compte d'un client admissible, si ce courtier membre devient insolvable. Les courtiers membres du FCPI sont des membres de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) qui sont : i) des courtiers en valeurs mobilières et/ou ii) des courtiers en épargne collective. Le mandat du FCPI a été établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le FCPI est autorisé à assurer, sous réserve de limites prescrites, la protection de clients admissibles d'un courtier membre qui ont subi des pertes si, à la suite de l'insolvabilité du courtier membre, ils n'ont pas accès à leurs biens sous forme de titres, de soldes en espèces et de toute autre forme de biens détenus par ce courtier membre.

Le FCPI a été formé par la fusion du FCPE et de la CPI de l'ACFM le 1^{er} janvier 2023. Le conseil du FCPI est actuellement composé des administrateurs du FCPE et de la CPI de l'ACFM immédiatement avant la fusion. Le conseil d'administration est chargé de l'administration des deux fonds distincts, de la supervision de la gestion des activités et des affaires du FCPI et de l'établissement de normes de bonne gouvernance. À l'heure actuelle, le conseil d'administration se compose de douze administrateurs, dont des administrateurs indépendants et des administrateurs du secteur, ainsi que de la présidente et chef de la direction. Le FCPI cherche à recruter deux nouveaux administrateurs qui ont l'intérêt, les capacités et les compétences nécessaires pour siéger à son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont nommés par les membres du FCPI (qui constituent également le conseil d'administration) pour un mandat renouvelable de deux ans jusqu'à un maximum de huit ans (plus deux années supplémentaires pour les fonctions de président ou de vice-président). Le FCPI s'est engagé à favoriser une culture diversifiée, équitable et inclusive, aussi bien au sein de son conseil d'administration que dans l'ensemble de l'organisation.

Afin de bien compléter les qualités et les attributs des administrateurs actuels, le FCPI est actuellement à la recherche de deux administrateurs du secteur ayant de l'expérience en gestion des risques et/ou en réglementation des valeurs mobilières acquise dans le cadre d'un poste de direction au sein d'un courtier membre de l'OCRI. En outre, les candidats doivent avoir une compréhension approfondie de la gouvernance d'entreprise, ainsi qu'un engagement envers le service public et la protection de l'intérêt public. Les candidats doivent connaître le cadre de réglementation des valeurs mobilières et des services de placement, ainsi que les questions de politique publique. Les candidats à ces postes d'administrateurs doivent avoir de l'expérience en tant que cadre supérieur, de grandes compétences communicationnelles, d'excellentes connaissances financières et une expertise en matière de gestion des risques et de planification stratégique. Le bilinguisme constitue un atout.

Pour pouvoir ces postes, le FCPI s'est associé à la société de services-conseils Odgers Berndtson. Les candidatures sont encouragées dès maintenant et doivent être soumises en ligne à l'adresse <https://careers.odgersberndtson.com/fr-ca/job/29776/>.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont manifesté leur intérêt, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour la suite du processus.

Diversité, équité et inclusion

Le FCPI est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité de 2019 et à toutes les normes d'accessibilité provinciales applicables, des mesures d'adaptation seront prises sur demande par Odgers Berndtson et le Fonds canadien de protection des investisseurs tout au long du processus de recrutement, de sélection et d'évaluation pour les candidats ayant une incapacité.

Odgers Berndtson favorise la diversité, l'équité et l'inclusion dans tout le travail qu'il effectue. Dans le cadre de nos efforts visant à mieux comprendre notre capacité à joindre un bassin de candidats aussi vaste que possible, notre équipe de DEI vous invite à prendre un moment pour accéder à notre [Formulaire de déclaration volontaire](#).